

## Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 29 mars 2019

**Présents** : Hélène Leseigneur - Pierre Legriffon — Hubert Patrix - Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif –Piétro Lypca - Gilbert Luce

**Absent (s) excusé (s)** :

**Absent (s)** :

**Secrétaire de séance** : Virginie Tardif

### **Approbation des deux (dernières réunions)**

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 18 février 2019 et du 5 février 2019.

Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal des deux dernières séances.

### **Approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mme Hélène LESEIGNEUR** Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2018** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant **que les opérations sont régulières**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2018**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part  
Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

### **Affectation résultats 2018 « commune »**

Le conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de la commune en leurs résultats, à savoir :

#### **Commune**

Investissement : excédent de **163 315.23 €**

Exploitation : excédent de **386 015.59 €**

**DECIDE** : il est affecté au compte 110 la somme de **386 015.59 €**

### **Budget primitif 2019**

Mme le maire présente le budget primitif 2019, le conseil municipal après en avoir délibéré

Pour : **5**

Contre : **0**

Abstentions : **3** (*Francis **Botta**, Daniel **Curtet**, Gilbert **Luce**, pour cause : n'acceptent pas le reversement du budget assainissement à la CAC*)

Adopte le budget à savoir :

**Commune** : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **856 356.59 €** en

Fonctionnement et à **608 057.46 €** en investissement

### **Fiscalité locale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les taux suivant pour la fiscalité locale, à savoir :

- ▶ Taxe habitation : **7.86 %**
- ▶ Taxe foncière (bâti) : **18.96 %**
- ▶ Taxe foncière (non bâti) : **12.44 %**

### **Amortissement des réseaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les réseaux « *article 2041582* » pour une durée de 15 ans.

### **Convention pour modification de la liaison cyclable entre Portbail et Barneville-Carteret**

Mme le maire fait part de la convention pour la modification et l'entretien d'une liaison cyclable entre Portbail sur Mer (*commune déléguée de Portbail*) et Barneville-Carteret sur la voirie communale de St Jean de la Rivière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur